



Compte rendu du conseil municipal du 4 mai 2023

Avant d'ouvrir la séance, les membres du Conseil Municipal procèdent au tirage au sort des jurés d'assises.

Puis Monsieur le Maire demande à l'association « La perm » attributaire de l'AMI pour l'occupation de l'Ancien Collège de présenter les missions qu'elle réalise à l'Ancien Collège.

Suite à la présentation, un débat s'engage avec les membres du conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et procède à l'examen de l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU 24 FEVRIER ET DU 29 MARS 2023

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du conseil du 24 février par 24 voix pour et 2 abstentions (Jacques Fournier et Eric Vauris).

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du conseil du 29 mars 2023 par 22 voix et 4 abstentions (Anne-Cécile Cotinat, Eric Vauris, Franck Pradier et Denis Mautret).

2. URBANISME : AVIS SUR LA MODIFICATION N°2 DU PLUiH

Daniel Dumas présente le rapport.

Le PLUi-H de Billom Communauté, plan local d'urbanisme valant programme local de l'habitat, a été approuvé le 21/10/2019 puis modifié le 25/10/2021.

Après plusieurs années d'application, il nécessite des adaptations ponctuelles. Par arrêté du 31 mai 2022, le Président de Billom Communauté a engagé la présente modification N°2. Celle-ci concerne 11 points et vise à faire évoluer :

1. Adaptations règlementaires, écrites et graphiques divers ;
2. Intégration au plan de zonage de la nouvelle cartographie des milieux humides ;
3. Ajustement de zonage A, As et As* pour permettre la réalisation de projets agricoles ;

4. Ouverture d'une zone a AUs à l'urbanisation à Montmorin ;
5. Extension limitée d'une zone constructible sur une zone Aux à Reignat pour répondre aux orientations habitat du programme d'Orientations et d'Actions ;
6. Créations de secteurs de taille et de capacité d'accueil limités (STECAL) ;
7. Création, suppression d'emplacements réservés (Mur-sur-Allier) ;
8. Ajustement mineur d'une OAP sectorielle à Glaine-Montaigut ;
9. Ajustement du STECAL et de l'OAP de l'Ecopôle à Pérignat-ès-Allier ;
10. Réparations d'erreurs matérielles ;
11. Mise à jour de l'annexe relative aux zonages d'assainissement communaux le cas échéant.

Avant approbation, le projet de modification élaboré doit être soumis :

- pour avis, aux communes concernées par la modification, aux personnes publiques associées, à la CDPENAF, CDNPS et la MRAE, commissions ou missions spécialisées dont l'avis est requis ;
- à enquête publique pendant une durée minimale d'un mois, accompagné des avis reçus.

Il sera approuvé après prise en considération des avis, des observations du public et des conclusions de la commission d'enquête.

Lors de sa séance du 19 janvier dernier, le Conseil Municipal a été sollicité afin de donner son avis sur le projet de modification N°2. Suite aux premiers retours des services de l'Etat sur la première version du projet de modification, plusieurs compléments ont dû être apportés. Une étude complémentaire de discontinuité Loi Montagne a notamment été réalisée pour les projets situés dans les communes concernées. La présentation des projets concernés par la création de STECAL a également été complétée. Il convient de noter la suppression d'un projet de STECAL sur la commune de St-Jean des Ollières.

Ainsi, le Conseil Municipal est amené à donner un nouvel avis sur cette modification N°2.

En parallèle de cette nouvelle phase d'avis des communes et des partenaires (3 mois entre février et mai 2023), une évaluation environnementale est en cours de réalisation à la demande de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale.

Ces évolutions de la procédure expliquent le report de la période d'enquête publique à juin/juillet 2023

Monsieur le Maire présente le guide simplifié du PLUi « le PLUi pour tous » et indique qu'il sera diffusé à l'ensemble des membres du conseil.

Daniel Dumas indique que ce document permet une vulgarisation dans le bon sens du terme du PLUi.

Jacques Fournier rappelle que le PLUi a repris l'essentiel des dispositions du PLU de Billom avec une diffusion de la philosophie du PLU sur les autres communes.

Daniel Dumas indique que le PLUi est composé de 3 secteurs et que la commune de Billom est un secteur à elle toute seule.

Monsieur le Maire met aux voix l'avis favorable sur le projet de modification n°2 du PLUi.

Adopté à l'unanimité

3. TRAVAUX : CONVENTION COMPLEMENTAIRE DE FINANCEMENT AVEC LE TERRITOIRE D'ENERGIE DU PUY DE DOME POUR LE REMPLACEMENT DE CANDELABRES ACCIDENTES ROUTE DE SAINT-JULIEN

Daniel Dumas présente le rapport.

Afin de remplacer des candélabres accidentés route de Saint-Julien, la ville de Billom a sollicité le Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme pour l'inscription de ces travaux au programme d'éclairage public 2023.

Les travaux sont estimés à 4 100 € HT et conformément aux décisions prises par le comité syndical, le Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme prend en charge la réalisation des travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT et demande à la commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe soit 2 050.48 €.

Jean-François Heux s'interroge sur une intervention possible des assurances dans le cas d'un accident de voiture.

Daniel Dumas indique que le remplacement est à la charge de la commune, les assurances des personnes ayant causées les dégâts se mettent en rapport avec l'assurance de la ville.

Monsieur le Maire met aux voix la validation du projet de remplacement de candélabres accidentés Route de Saint-Julien, la fixation de la participation de la Commune au financement de l'opération à hauteur de 2 050.48 €, et l'autorisation de signer la convention de financement des travaux définis ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

4. VIE ASSOCIATIVE : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS BILLOMOISES

Jean Vieira présente le rapport.

La ville de Billom a une politique dynamique en faveur des associations du territoire et apporte un soutien important à leurs manifestations et à leurs fonctionnements.

Compte tenu du contexte un effort a été demandé aux associations afin d'établir leurs demandes de subventions.

Après étude des dossiers de demandes de subventions des associations par la commission Vie Associative et animation de la ville les 23 mars et 25 avril 2023, il est proposé d'accorder les subventions présentées.

Jean Vieira évoque avoir réuni l'ensemble des associations et souligne l'effort qu'il leur a été demandé, il indique que les associations ont été réceptives aux contraintes budgétaires de la commune. Il précise que des associations n'ont pas fait de demande et d'autres des demandes de subventions moindres.

Il souligne que l'ensemble de l'enveloppe prévue au budget n'est pas distribué, il reste des crédits pour éventuellement aider une association qui en aurait besoin, il indique penser notamment à l'épicerie solidaire.

Jean Vieira détaille les subventions exceptionnelles.

Monsieur le Maire indique que le judo club et la MLC devraient bénéficier de l'attribution d'un mini bus de la région Auvergne Rhône Alpes, il pourra être partagé avec d'autres associations.

Monsieur le Maire met aux voix l'attribution des subventions suivantes :

SUBVENTIONS 2023			
ASSOCIATIONS	SUBVENTION ORDINAIRE	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	MONTANT TOTAL SUBVENTION
AAPPMA DE BILLOM (PÊCHE)	150 €	350 €	500 €
ADPG CATM (association de combattants, prisonniers de guerres, combattants d'Algérie, Maroc, Tunisie)	180 €		180 €
ADIRP 63 (Association des déportés, internés, résistants et prisonniers)	350 €	50 €	400 €
AMICALE LAÏQUE DE BILLOM	500 €		500 €
ALB - AUTOUR D'ELLES	1 000 €		1 000 €
ANIMTINLHAT (ex : Cercle populaire de Tinhat)	500 €		500 €
ARTSQIMED	350 €		350 €
BACKGAMES DU BEFFROI	400 €		400 €
BILLOM EN ACTION (Association des commerçants et artisans de Billom)	1 450 €		1 450 €
BILLOM RENAISSANCE	5 850 €	750 €	6 600 €
BILLOM SAINT DIER NATATION (BSD)	1 800 €		1 800 €
BILLOM SANS FRONTIÈRES	400 €		400 €
CASA (Collectif Accueil Solidarité Aleritous)	500 €		500 €
les CHAMPS D'AIL DE BILLOM	1 350 €		1 350 €
CLUB AMITÉ	1 350 €		1 350 €
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU PRIX DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION	100 €		100 €
DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES - SECTION BILLOM	700 €		700 €
ÉPICERIE SOLIDAIRE	3 500 €	500 €	4 000 €
FNACA (anciens d'Algérie)	140 €		140 €
JEUJIS DU PRESSOIR	4 050 €		4 050 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS	800 €	600 €	1 400 €
JOYEUX COCHONNET BILLOMOIS	500 €		500 €
JUDO BILLOM	2 250 €		2 250 €
MAISON DES LOISIRS ET DE LA CULTURE	13 600 €		13 600 €
OCAL (Office de coordination des associations locales)	13 050 €		13 050 €
PERSONNEL COMMUNAL	1 200 €		1 200 €
PRÉVENTION ROUTIÈRE	250 €		250 €
RÉGIE DE TERRITOIRE DES DEUX RIVES	5 850 €		5 850 €
RUGBY CLUB BILLOMOIS	5 000 €		5 000 €
SECOURS POPULAIRE	3 000 €		3 000 €
SPORTING CLUB BASKET	8 100 €		8 100 €
SPORTING CLUB FOOT	8 100 €		8 100 €
les TAGGERS DE BILLOM	150 €		150 €
TÂI CHI ET QI GONG en PETITE TOSCANIE	150 €		150 €
TENNIS CLUB BILLOM	3 600 €		3 600 €
TENNIS DE TABLE	500 €		500 €
VOLANT DES TURLURONS	700 €		700 €
TOTAUX	91 420 €	2 250 €	93 670 €

Adopté à l'unanimité

5 . AMENAGEMENT : ACQUISITION FONCIERE AE 156

Daniel Dumas présente le rapport.

La ville de Billom souhaite se doter de toilettes publiques dans le centre-ville afin de palier à ce manque.

Après plusieurs recherches, une grange se situant Rue de la Libération (AE 156) a été identifiée et permettrait l'installation de toilettes publiques.

Suite à des échanges avec le propriétaire (société OLIVIER ET ASSOCIES), un accord a été trouvé afin que la ville de Billom acquière cette grange (parcelle AE 156) pour une surface de 48 m² à un prix de 5 000 €, et prenne en charge les frais inhérents à cette acquisition.

Les crédits d'acquisition et de réalisation des toilettes publiques sont inscrits au budget 2023.

Daniel Dumas indique que 8 000 € sont inscrits au budget et qu'un accord avec le propriétaire a été trouvé à 5 000 € et il précise que la ville prendra en charge les frais d'acte.

Sylviane Vanderlenne indique que le local semble grand.

Daniel Dumas indique que ce local permettra de réaliser des toilettes et également un lieu de stockage.

Jean-François Heux demande à quelle date les toilettes seront fonctionnelles.

Daniel Dumas précise que l'établissement d'un acte notarié est toujours long.

Sylviane Vanderlenne demande le coût du projet.

Daniel Dumas indique que les travaux ont été estimés à 35 000 €, cette somme est inscrite au budget.

Jacques Fournier indique qu'un projet de toilettes sur le parking des Réserves avec les contraintes imposées par l'ABF était évalués à plus de 100 000 €.

Monsieur le Maire indique que ce n'est peut-être pas l'endroit idéal mais que la commune recherchait une parcelle pour réaliser des toilettes depuis longtemps car il y a une forte demande des commerçants du marché.

Monsieur le Maire met aux voix l'acquisition de la grange sur la parcelle AE 156 située Rue de la Libération auprès de la SCI Olivier et associés à un prix de 5 000 € et la prise en charge par la ville des frais inhérents à cette acquisition.

Adopté à l'unanimité

6. FONCTION PUBLIQUE : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Pierrick Bellat présente le rapport.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

FILIERE TECHNIQUE

Afin d'assurer le fonctionnement du camping municipal pendant la saison estivale 2023, Monsieur le Maire propose de créer les postes suivants :

SERVICE CONCERNÉ	EMPLOI	GRADE	DATE	TEMPS	RÉMUNERATION
CAMPING	AGENT D'ACCUEIL/ AGENT D'ENTRETIEN	Adjoint technique	A compter du 01/06/2023 au 15/09/2023	29h/35 ^{ème}	Echelle C2
CAMPING	AGENT D'ACCUEIL / AGENT ENTRETIEN	Adjoint technique	A compter du 01/06/2023 au 15/09/2023	29h/35 ^{ème}	Echelle C2

CREATIONS DE POSTES EMPLOI NON PERMANENT ARTICLE L332-23 2° du CGFP : EMPLOIS SAISONNIERS

Emplois saisonniers nécessaires au fonctionnement de l'ALSH pendant la période estivale 2023

SERVICES CONCERNÉS	EMPLOI	GRADE	PÉRIODE	TEMPS	RÉMUNERATION
ALSH 10 POSTES	ANIMATEURS	ADJOINTS D'ANIMATION	05/07/2023 AU 31/08/2023	35h hebdomadaires	Echelle C1 Echelon 1

Monsieur le Maire met aux voix l'approbation de la modification du tableau des emplois.

Adopté à l'unanimité

Questions Diverses

- 1) Aménagement du secteur Moillier-Cohalion
Daniel Dumas indique qu'une canalisation du réseau d'eaux pluviales s'est effondrée ce qui nécessite des travaux évalués à environ 20 000 €.
- 2) Nuisance chantier Rue Clapier
Daniel Dumas évoque les nuisances du chantier Rue Clapier qui vont entraîner soit une coupure de la rue soit la mise en place d'un alternat.
- 3) Réfection Court de Tennis
Jean Vieira indique que la mise en œuvre de la résine sur les courts sera terminée en fin de semaine prochaine.
- 4) Espaces verts
La régie de territoire apporte un renfort cette semaine et la semaine prochaine pour assurer la propreté et le désherbage. Ces agents seront encadrés par le chef d'équipe Espace vert arrivé dans les services de la ville le 3 avril 2023.
- 5) Monsieur Le Maire indique que le prochain conseil se déroulera le 9 juin à compter de 18h30 afin de désigner les délégués du Conseil Municipal pour les élections sénatoriales.
- 6) Art d'école
Monsieur le Maire indique que la manifestation Art d'école se déroulera les 12,13 15 et 16 mai.
L'ensemble du conseil est convié à l'inauguration le 12 mai à 11h.
- 7) Gérard Montel demande des nouvelles des plots de la rue du Jeu de boules.
Daniel Dumas indique qu'ils ont été enlevés et qu'une nouvelle disposition est à l'essai mais qu'il a déjà reçu des plaintes.
- 8) Pierrick Bellat rappelle que le Conseil Municipal, dans sa réunion du 19 janvier a fait Salah Hamouri citoyen d'honneur de la ville de Billom, il sera présent dans le Puy-de-Dome le 1^{er} juin et à Billom de 11h à 14h.
- 9) Pierrick Bellat informe le conseil du vote par l'Assemblée Nationale du principe de nationalisation EDF à la majorité des députés.
- 10) Pierrick Bellat indique que le rassemblement pour la cérémonie patriotique du 8 mai est à 11h au square du 8 mai 1945.
- 11) Gérard Montel indique que lors de la cérémonie de la déportation, il avait été signalé que les noms sur le monument étaient effacés, et qu'il serait nécessaire de les redorer.
Pierrick Bellat indique que la municipalité a effectué des demandes de financement sur le cheminement de la stèle Pierre Pottier.
- 12) Moustiques Tigres.
Daniel Dumas indique que Billom a été choisi pour l'installation de 2 pièges pondoir pour les moustiques tigres.
- 13) Jean-François Heux signale un nid de frelons.

Sylvie Ducatteau informe que le grand défilé avec Batucatag se déroulera le samedi 13 mai à partir de 9h30 à l'Ancien Collège. Elle indique que l'amicale laïque tiendra une buvette.

La tenue à Billom du festival Art d'école a engendré beaucoup d'installations artistiques dans la ville réalisées par les élèves de tout le territoire avec des platiciens.

- 14) Sylvie Ducatteau indique que le marché de l'Art « Sam dit l'art » se déroulera le 13 mai de 10h à 18h place de la Halle.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h30